



Ordonnance pénale excès de vitesse

Par **Chatot judith**, le **23/09/2016** à **19:14**

J'ai reçu une notification d'ordonnance pénale pour une suspension de permis , le 3 septembre 2015.

Quel est le délai d'application de la peine. Au bout de combien de temps y a t-il prescription ?

Merci de vos réponses